

Ecole Emile Serre
Place Mancest
78640 Neauphle le Château
Tél. : 01 34 89 24 43

COMPTE RENDU du Conseil d'Ecole Élémentaire N°1 Du 7 novembre 2017 à 19h

Présents

Enseignants :

Madame Coscino-Mollard Directrice,
Mesdames Brière, Vansteene, Larigaldie, Cauquil-Poulain, Tournesac, Lindron, Baraud, Gourlé, Lange, Wuillai.

Délégués de parents d'élèves :

F.C.P.E: Mesdames Kloj, Cibin, Le Gallo, Schilling, Zaganjor, M. Rollin.

Représentants de la mairie : Mesdames Blanc, Venant, M. Kuentz, Mme Tollet (Directrice ALSH)

Ordre du jour

A- Fonctionnement du conseil d'école

- 1) Elections des parents d'élèves
- 2) Règlement intérieur

B- Vie scolaire

- 1) Effectifs 2017/2018, structure de l'école
- 2) Exercices de sécurité
- 3) Projet d'école, LSU, accompagnement des élèves
- 4) Projets et sorties de classe
- 5) Bilan coopérative
- 6) Communication avec les parents (Carnaval, Fête de fin d'année)

C – Questions pour la Mairie

- 1) Rythmes scolaires
- 2) Travaux

A – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

1. Elections des parents d'élèves : 9 classes, donc 9 sièges à pourvoir. Une seule association représentée cette année, la FCPE. (dissolution du GIPE)

Scrutin du 13 octobre :

Parents inscrits : 342

Votants : 104

Exprimés : 93- Nuls : 11

FCPE : 93

Elus : FCPE 9 sièges

Taux de participation 30,41%

Sont élus :

FCPE : Mmes KLOJ, CIBIN, M. ROLLIN, Mmes MIMAUT, ZAGANJOR, SCHILLING, KALFON, REISCH, CABRERA, (Suppléants : Mmes LAGASSE, LEGALLO, HEMERY, DIAS, HAZERA, VIEAUD, HERVE, BIDOUARD, M. MOTTE)

Evolution des résultats :

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Inscrits : | 342 | 324 | 314 | 310 |
| Votants : | 104 | 136 | 135 | 116 |
| Taux de participation : | 30,41% | 41,98% | 42,99% | 37,42% |
| Blancs ou nuls : | 11 | 5 | 5 | 2 |
| Exprimés : | 93 | 131 | 130 | 114 |

La Directrice a présenté les élections et le vote par correspondance lors des réunions de CP, la procédure a été affichée à l'entrée de l'école. Le vote par correspondance reste bien utilisé.

2. Règlement intérieur :

Proposition de l'ajout d'un préambule, rappelant les principes fondamentaux du service public, de l'éducation : **Préambule** : Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Proposition adoptée à l'unanimité.

B - VIE SCOLAIRE

1- Effectifs 2017/2018, structure de l'école :

Répartition par classe :

| | | |
|---------|-------------------------|---|
| CPA | Madame Tournesac : | 20 |
| CPB | Madame Larigaldie | 20 |
| CE1A | Madame Vansteene : | 27 |
| CE1B | Mme Baraud | 27 |
| CE2 | Madame Coscino-Mollard: | 26 (Lundi et 1 jeudi s/3 : Mme de Reynal) |
| CE2/CM1 | Madame Gourle | 23 (14CE2/9CM1) |
| CM1 | Madame Lindron | 26 |
| CM1/CM2 | Madame Cauquil-Poulain | 23 (8CM1/15CM2) |
| CM2 | Madame Briere | 27 |

Effectif total de l'école : 219 élèves

Intervenants dans l'école : Sport : M. Monnet, **Bibliothèque** : Mme Serre

AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) : Mmes Boucher, Rosso, Ruyant, Bazanegue, Montel.

2- Exercices de sécurité

Il y a 3 exercices de sécurité (alerte au feu : évacuation) par an. Le dernier a eu lieu le 25/09/2017. Tous les enfants étaient rangés dans la cour en 2 min 23s.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été mis en place :

- pour une procédure de mise à l'abri/confinement : Il a été créé 3 zones de mise à l'abri, nous avons déjà procédé à plusieurs exercices, le prochain aura lieu au mois de mars..

- pour une alerte intrusion/attentat : selon la situation, la procédure est de s'échapper ou se cacher. Les élèves ont effectué un exercice le 26/09/2017.

L'école et l'accueil de loisirs vont travailler sur les procédures à mettre en place lors des temps de passation (matin, midi, NAP, 16h30).

La mairie prévoit de proposer aux élus la mise en place de nouvelles alarmes sur le groupe scolaire. (Système avec 3 alarmes distinctes : incendie, confinement, alerte intrusion).

3- Projet d'école, LSU, accompagnement des élèves :

Projet d'école :

Notre projet d'école 2015/2020 comporte 3 objectifs prioritaires : **La maîtrise de la langue** (améliorer son expression orale et écrite, **L'évaluation formative** (mise en place d'outils référents communs, apprendre à réinvestir) et **L'enseignement moral et civique** (vivre ensemble, comprendre et élaborer les règles de vie).

L'école travaille, cette année encore, sur la poésie, dans les classes et en bibliothèque avec Mme Serre. Nous allons participer au « Printemps des poètes ». Chaque classe étudiera plus particulièrement un auteur dans la perspective de reconnaître celle-ci par le nom du poète : classe « Jean de La Fontaine », classe « Andrée Chédeville »... Le thème de la chorale « Les poètes de la chanson française » est en lien avec le projet d'école.

Nous continuons le travail sur le journal avec la parution du journal de l'école.

L'école poursuit sa réflexion sur les règles de vie, élaborées avec et par les élèves, ainsi que sur la réorganisation de l'espace « cour de récréation » avec la création de plusieurs espaces dédiés à des jeux.

LSU:

Le Livret Scolaire Unique (LSU), mis en place l'année précédente sera remis deux fois par an (fin janvier et fin juin) pour l'instant sous format papier. A terme, il pourra être consulté sous forme numérique.

Ce livret comporte les compétences attendues évaluées avec des appréciations : Acquis, Partiellement acquis, Non acquis, dépassé... Il suit l'élève tout au long de sa scolarité et lors de changements éventuels d'établissement.

Accompagnement des élèves :

Les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages sont aidés en classe (aménagement du travail, du temps : établissement d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE). L'enseignant peut leur proposer de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur le temps du midi. Le réseau d'aide (RASED) peut aussi intervenir à la demande du maître ou des parents. En cas de trouble des apprentissages plus important, à la demande de l'enseignant ou de la famille, un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) peut être mis en place, avec l'accord du médecin scolaire.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants atteints d'une maladie chronique. Il permet de donner, si besoin, des soins à l'école.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) concerne les enfants pour lesquels la MDPH s'est prononcée sur la situation de handicap. Il permet d'obtenir une aide ou un matériel adapté.

4- Liaison avec la maternelle, le collège :

Maternelle : Les CP, CE1 et GS de maternelle se rencontrent souvent. Une réunion entre les enseignantes a eu lieu en octobre, les classes ont des projets communs : lecture aux maternelles, correspondance GS/CP, travail sur le thème des couleurs...

Collège : Conseil école/collège prévu le 30/11. La liaison est d'autant plus importante que la 6^{ème} est depuis l'année dernière dans le cycle 3. Projets communs : maths, français, EPS. Le professeur d'allemand prend en charge chaque semaine un groupe de 15 élèves, pendant 6 semaines. (La classe bi-langue a été réintroduite au collège.)

Mairie : Mme Blanc, Directrice générale des Services de la Mairie informe le conseil d'école de la création d'un Service Jeunesse pour les enfants d'âge collège (fréquenté principalement par les 6^{ème} et 5^{ème}). Une salle au-dessus de la restauration leur est réservée, ils peuvent aussi se rendre au Service Jeunesse de Jouars, (salle proche du collège). L'inscription annuelle est de 10 €. Carlos Teixeira, animateur, se rend au collège tous les vendredis midis, cela rassure les anciens CM2 qui le connaissent bien.

5- Projets et sorties des classes :

Piscine : Toutes les classes sauf le CE2 se rendent cette année à la piscine. (Nouveauté : CM1).

10 séances pour chaque classe.

Animations/Spectacles :

- Animation « Planèt'Mômes » le 5/10 : les risques domestiques pour le cycle 2, les inventions pour le cycle 3.
- Spectacle de fin d'année à la MJP le 14/12 pour toute l'école.
- Goûter de Noël le jeudi 21/12 après-midi.

Sorties : En cours de préparation et de réservation.

Nous remercions la FCPE pour l'organisation du projet « Initiatives » vente de mugs avec les dessins des enfants. La vente a rapporté environ 500 € à la coopérative générale.

Le projet est reconduit pour cette année 2017/2018.

6- Bilan Coopérative :

Coopérative

L'école comprend une coopérative générale intégrant 9 coopératives de classe :

Budget de la coopérative générale (2016/2017) : Bilan du 31/08/2017. Le Compte-rendu financier est visé chaque année au mois de septembre par des parents et des enseignants avant d'être envoyé à l'OCCE, organisme gérant les coopératives d'écoles.

La coopérative est gérée par Mme Larigaldie et Mme Vansteene.

Recettes : 14589 € répartis selon trois sources

Mairie : 6600 €, budget global comprenant le budget général, un budget sport et 400 € pour les sorties (400X9=3600). Nous rappelons qu'il n'existe pas de Caisse des écoles à Neauphle-le-Château.

Dons des parents : 6737 € Soit environ 33 € par enfant

Vente des photos d'élèves : 1252 € (Environ 25% des recettes sont versées à la coopérative générale.)

Dépenses 2016/2017

Cotisations OCCE et MAIF : 433,20 € (C'est l'organisme qui gère et supervise la coopérative et assure, par la MAIF, les sorties scolaires)

Animation « Planèt'Mômes » : 801,80 €

Spectacle de Noël : 1480 €

Nous souhaitons varier les spectacles et ils sont en général, proches de 1400 €. La coopérative générale a financé le spectacle d'anglais pour le cycle 3.

Abonnements de la bibliothèque, livres, méthodes...

Pour la bibliothèque: Pas d'abonnement cette année, le fonds de revues est bien pourvu.

Achat de méthodes et jeux pédagogiques (variable). Equipement de jeux de cours à venir.

Dotation aux coopératives de classe :

Le budget des coopératives de classe est composé de :

- Budget transport de la mairie 3600€ soit 400 €/classe.
- Dons des parents : 6737 € soit 740 € /classe environ. (Chaque classe perçoit les sommes versées par ses élèves)

Pour information :

Chaque coopérative de classe finance l'intégralité des coûts liés aux sorties scolaires de la classe (transport en car + entrée + guide et/ou Atelier) et l'achat de petit matériel.

Hors coopérative :

Il existe des achats effectués directement par la Mairie, sur demande des enseignants :

- Budget Mairie « gros matériel » (achat des tables, chaises, armoires, TNI...)
- Budget Mairie pour le financement des fournitures : 48€/élève/an. Ce budget finance la plus grande partie des fournitures, il est très peu demandé aux parents (moins que ce qui est recommandé dans la liste du ministère.)

La mairie consacre aussi un budget de 500€ par an pour la dotation à la bibliothèque.

7. Communication avec les parents :

Evaluations CP: Des Evaluations Nationales ont été mises en place cette année à la fin du mois de septembre. Les élèves sont très bien préparés en GS. Résultats en maths : 86,3% de réussite, en Français : 75,4 %. Les livrets de passation et les résultats individuels ont été communiqués aux familles. Une réunion à ce sujet est organisée à l'Inspection le 28/11.

Evaluations CE2 : Les CE2 ont passé des évaluations la dernière semaine de septembre. Les élèves ont effectué des séquences d'exercices en Français et Mathématiques. Les résultats et les livrets ont été communiqués aux parents. Ces livrets seront étudiés en réunions des maîtres afin de déterminer des futurs axes de travail.

Carnaval : Samedi 5 mai.

Fête de fin d'année : Mardi 26 juin, de 18h30 à 20h sur le thème : « Les poètes de la chanson Française ».

Le dictionnaire des CM2 et le permis piéton des CE2 seront remis en classe, fin juin

C- QUESTIONS POUR LA MAIRIE

1) Rythmes scolaires :

La mairie a transmis un questionnaire aux parents d'élèves et aux enseignants des écoles maternelle et élémentaire avant les vacances de Toussaint, sur les rythmes scolaires. Il y a eu 213 réponses (90% de participants). 74% favorables à 4 jours, 21% à 4,5 jours et 5% d'indifférents ou non concernés (parents de CM2). Les enseignants sont majoritairement en faveur des 4 jours. Les animateurs, services techniques et ATSEM sont aussi, pour une question d'organisation de leur travail, pour la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école a voté à main levée : 14 voix pour la semaine de 4 jours, 2 abstentions, 0 contre.

Le rythme scolaire de 4 jours à la rentrée 2018 est donc adopté par le conseil d'école.

Ce changement doit maintenant être voté au conseil municipal puis présenté au Directeur Académique.

2) Travaux :

Cet été :

- Les fenêtres et la porte d'entrée de la classe de Mme Tournesac, les fenêtres de la Rotonde ont été changées.
- L'étanchéité du toit du vieux bâtiment a été refaite.
- La salle informatique a été repeinte et réorganisée. La bibliothèque a été dotée d'un nouveau bureau.
- La grille de la cour de récréation a été changée.

L'équipe enseignante remercie les services techniques pour leur efficacité et leur réponse rapide à tous les petits problèmes.

Travaux à venir :

- Porte sous préau d'accès à l'étage, porte et fenêtres pièce d'eau côté Rotonde.
- Muret de la cour de récréation à restaurer.
- Nom de l'école, devise et drapeaux à installer sur le fronton de l'école.

LE CONSEIL D'ECOLE EST CLOS A 21H20.

(2EME CONSEIL : LUNDI 12/02/2018 A 19H)

DIRECTRICE : MME COSCINO-MOLLARD

SECRETAIRE : MME TOURNESAC